

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0138 Séance du Conseil : 10 JUIN 2025
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024	

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 10 juin à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 03 juin 2025 à la Halle des sports – Espace Louis Noguères - située Route d'Ortaffa à Bages (66670), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, José BELTRA, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI.

Étaient représentés :

Julie SANZ donne procuration à Maria CABRERA, Jacques VILANOVE donne procuration à Isabelle MORESCHI, Christian GRAU donne procuration à Antoine PARRA, Marie ARIZA donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS, Guy LLOBET donne procuration à Antoine CASANOVAS, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Raymond PLA donne procuration à Christian NIFOSI, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Yves BLIN donne procuration à José BELTRA, Samuel MOLI donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Yves PORTEIX donne procuration à Frédérique MARESCASSIER.

Étaient absents/excusés :

Marie-Clémentine HERRE, Annie LAMARQUE, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN, Sylvie VILA.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 37

Nombre de procurations : 11

Secrétaire de Séance :

Maria CABRERA

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250610-DL2025-0138-DE
Date de télétransmission : 19/06/2025
Date de réception préfecture : 19/06/2025

Vu l'article R.133-13 du code du tourisme, « Le directeur de l'office de tourisme fait chaque année un rapport sur l'activité de l'office qui est soumis au Comité de Direction par le président, puis au Conseil municipal ou à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Considérant le rapport d'activités 2024 qui a été soumis au Comité de Direction par la Présidente de l'Office de Tourisme Intercommunal Pyrénées-Méditerranée, Madame REGOND PLANAS, le 13 février 2025 est présenté au Conseil communautaire.

Considérant qu'en 2024, la destination Pyrénées Méditerranée a confirmé son attractivité avec +2,7 % de nuitées, malgré un contexte économique tendu.

Considérant de plus que l'OTI a obtenu le classement en 1ère catégorie et renforcé son accueil hors les murs, bien que les horaires réduits dans certains bureaux aient impacté la fréquentation.

Considérant que l'événement « Escale à Port-Vendres » a rassemblé 20 000 visiteurs, les visites guidées et les animations œnotouristiques ayant connu un bon succès.

Considérant que le site web a attiré 208 500 sessions, avec un fort trafic naturel.

Considérant que l'Office de tourisme s'est engagé vers la certification "Green Destinations" pour 2025 avec un programme de formation grâce à l'AMI CRTL-AFDAS-ADEME et une action concrètes avec la mise en place de la RSE. Malgré une hausse des charges (+27 %) liée aux absences prolongées, la collecte de la taxe de séjour (621 927-€) dépasse les prévisions. L'OTI termine avec un déficit de fonctionnement mais conserve un excédent cumulé de 271 050-€.

Ces éléments caractérisant l'année écoulée sont développés dans le rapport d'activités 2024 joint en annexe à la présente délibération.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte de la présentation du Rapport d'activités 2024.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte de la présentation du rapport d'activités 2024 de l'Office de Tourisme Intercommunal Pyrénées-Méditerranée,

Dit qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Mme la Présidente de l'Office de Tourisme Intercommunal Pyrénées-Méditerranée.

Résultat du vote :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 12/06/2025

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA

The image shows a blue ink signature, which appears to be 'Antoine Parra', written over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes' around the top and 'ACVI' at the bottom, with a central emblem. The signature is a fluid, cursive script.

***La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans
un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.***